

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



L Euro High Yield

Code ISIN: FR0007411806

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro », a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice Merrill Lynch Euro High Yield Constrained (coupons réinvestis) sur la durée de placement recommandée (3 ans).
- ▶ L'allocation, la sélection et le suivi des instruments financiers utilisés sont basés sur le processus suivant :
 - ▶ L'allocation stratégique consiste à appréhender les mouvements macro-économiques à partir de données fondamentales (telles que le niveau de croissance, le niveau d'inflation...) et dont l'étude conduit à la prise de positions qui orientent l'investissement global du portefeuille notamment en termes de qualité de crédit et d'allocation sectorielle.
 - ▶ L'allocation tactique est orientée sur la sélection et le suivi des titres avec un accent porté sur l'analyse financière des émetteurs appartenant à la catégorie d'investissement « Haut rendement ».
- ▶ Les décisions d'investissement dépendent de plusieurs critères : caractéristiques des types de produits (Obligations...), types de taux (fixes, variables et révisables), durées de vie et qualité de signature de tous secteurs.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum de son actif en produits de taux (titres de créance, instruments du marché monétaire...) dont la qualité de signature est inférieure à la catégorie « Investment grade » (notation inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P et Fitch)).
- ▶ Le FCP peut également être investi à hauteur de 25 % maximum de son actif, en produits de taux d'émetteurs de qualité de crédit « Investment grade » (supérieure à l'univers d'investissement) ou sans notation.
 - ▶ Les titres sont choisis, à hauteur de 75% minimum de l'actif, au sein des émissions libellées en euro des émetteurs des pays membres de l'OCDE (Etats, agences, organismes, entreprises ou véhicules spéciaux de financement liés à ces émetteurs).
 - ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est comprise entre 0 et 10.
 - ▶ Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures, ou options) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque de taux, et de couverture du risque de change.
 - ▶ Les revenus sont capitalisés.
 - ▶ Durée minimale de placement recommandée : 3 ans.
 - ▶ Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment jusqu'à 11 heures (heure de Paris) et réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations à haut rendement.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.
- ▶ Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles l'OPCVM valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- ▶ Risque associé aux contrats financiers : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative de l'OPCVM peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé.

Frais

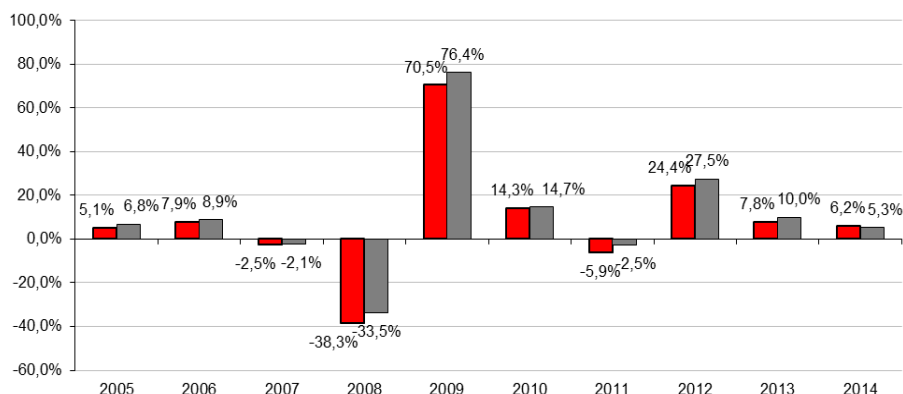
« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.00%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2015 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

■ L Euro High Yield
■ MERRILL LYNCH EURO HIGH YIELD CONSTRAINED (RI)



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 3 février 1987.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- ▶ Fiscalité : OPCVM de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ». (la définition est disponible dans le prospectus)

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 août 2015.